

QUITTANCE DE LOYER - Février 2014

Adresse de la location :

Résidence Sainte Cécile - Appt 16
40 rue Cuvier – 31100 Toulouse

Je soussigné Patrice Delpy, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Mlle Pauline Nicollet, la somme de quatre cent vingt euros / 420 €, au titre du paiement du loyer et de trente euros / 30€ concernant les charges du bien pour la période de location du 01/02/2014 au 28/02/2014 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer : 420 euros

Provision pour charges : 30 euros

Total du loyer : 450 euros

Date du paiement : le 11 Février 2014

Fait à Toulouse, le 10 Mars 2014.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant cinq ans par le locataire (article 2224 du Code civil)